

## BUDGET COMMUNAL 2024

### Rapport tel que prévu par l'article L1122-23 du Code de la démocratie locale



**Xavier Dubois**, Bourgmestre, en charge des Finances

# 1 ■ Introduction

Le projet de budget initial 2024 est toujours marqué par le phénomène d'hyperinflation que nous connaissons depuis le déclenchement de la crise économique provoquée par la guerre en Ukraine. Néanmoins, nous pouvons observer une certaine stabilisation de la progression des prévisions de recettes et de dépenses.

Au niveau des dépenses ordinaires, on constate une diminution globale de 164.456,44 €. Cependant, les conséquences de l'inflation se font toujours ressentir tant au niveau des dépenses de personnel, qu'en matière de fonctionnement mais également de transfert. Les dépenses de personnel connaissent ainsi une croissance de 5,41 %, en lien, pour l'essentiel, avec les indexations opérées en 2023 et les 2 indexations supplémentaires prévues par le Bureau fédéral du Plan en mai et décembre 2024. Au niveau des dépenses de fonctionnement, malgré la révision à la baisse des crédits concernant les dépenses énergétiques, celles-ci demeurent particulièrement élevées par rapport aux montants consacrés à ces différents postes ces dernières années. Au niveau des dépenses de transfert, les indexations consécutives impactent fortement les différentes dotations. Une majoration importante a dû être intégrée au niveau de la dotation à la Zone de Police (+20%) afin de faire face aux décisions prises par le Fédéral visant à revaloriser les barèmes salariaux appliqués, sans qu'aucun moyen supplémentaire ne soit transféré par le Fédéral.

En ce qui concerne les recettes, le niveau de la prévision des additionnels à l'IPP diminue par rapport à l'initial 2023 suite à l'inscription one-shot de 14 versements mensuels en 2023. Au niveau des recettes du précompte immobilier, en lien avec l'objectif de réduction progressive du taux d'additionnels fixé dans le cadre de la déclaration de politique communale, une nouvelle diminution est opérée dans le cadre de l'exercice 2024, ramenant le taux en vigueur en 2018 de 2.500 centimes additionnels à 2.250 centimes additionnels, soit une réduction de 10% du taux communal.

Malgré ces fortes augmentations de dépenses en lien avec l'hyperinflation vécue depuis plusieurs exercices, l'équilibre budgétaire est atteint, tout en intégrant une nouvelle diminution de la fiscalité communale, grâce aux efforts importants réalisés depuis le début de la mandature tant au niveau des dépenses de personnel, de fonctionnement que des charges de la dette, le tout, en constituant, vu la nécessaire prudence budgétaire qui s'impose, des provisions importantes qui nous permettront de prendre en charge de nouvelles augmentations de dépenses liées à l'inflation ou la non réalisation de recettes qui pourrait découler de l'absence de croissance économique structurelle. Les réserves ainsi constituées permettront également d'assurer le financement des investissements nécessaires tant au niveau de notre réseau de voiries, qu'en matière d'amélioration, notamment au niveau de leur efficacité énergétique, de nos différents bâtiments communaux, tout en prévoyant les moyens nécessaires à la mise en œuvre de notre Plan de lutte contre les inondations.



# 2 ■ Budget ordinaire 2024

Au service ordinaire, le résultat de l'exercice propre, hors reprise de provision, présente un équilibre strict, à l'instar du budget initial 2023. Le résultat estimé des exercices antérieurs présente un solde positif de 1.160.885,51 €. Tenant compte des prélèvements proposés et des mouvements prévus au niveau des provisions, le boni général s'élève à 925.857,47 €.

|   |                     |
|---|---------------------|
| Recettes ordinaires exercice propre       | 10.793.347,77 €     |
| Dépenses ordinaires exercice propre       | 10.478.375,81 €     |
| <b>BONI exercice propre</b>               | <b>314.971,96 €</b> |
| Reprise de provision                      | 314.971,96 €        |
| <b>RESULTAT hors reprise de provision</b> | <b>0,00 €</b>       |
| Recettes globalisées ordinaires           | 11.957.419,39 €     |
| Dépenses globalisées ordinaires           | 10.481.561,92 €     |
| Boni avant prélèvements                   | 1.475.857,47 €      |
| Prélèvements                              | 550.000,00 €        |
| <b>BONI général</b>                       | <b>925.857,47 €</b> |

Le projet de budget intègre une reprise de provision constituée en 2020 en lien avec les impacts de la crise COVID pour un montant de 314.971,96 €. Ce montant est transféré vers le service extraordinaire afin d'assurer le financement des projets d'investissement. Au total, un montant de 550.000 € est ainsi transféré à l'extraordinaire. Les opérations reprises au niveau des exercices antérieurs concernent pour l'essentiel l'intégration de l'estimation du résultat de l'exercice 2023 suite à la modification budgétaire n°2, soit un boni général de 1.164.071,62 €.

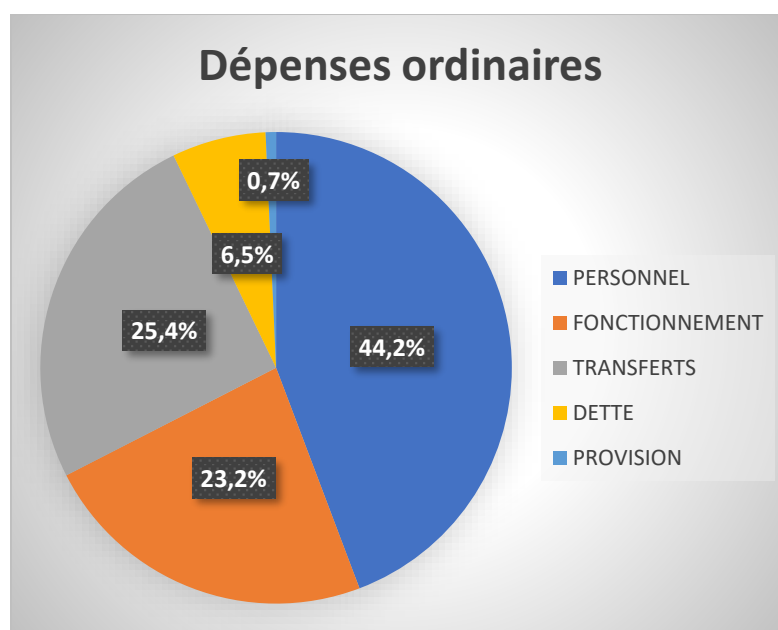
## a) Les dépenses ordinaires :

Les **dépenses ordinaires** sont de 4 types :

- les dépenses de personnel: elles assurent chaque année le salaire ainsi que tous les éléments liés à la rémunération, à temps partiel ou complet, du personnel communal ;
- les dépenses de fonctionnement: elles vont évidemment de pair avec le poste précédent et permettent de couvrir l'activité courante des services communaux;
- les dépenses de transferts destinées, pour l'essentiel, au CPAS, aux zones de Police et de Secours ;
- les dépenses de dette qui, très logiquement, servent exclusivement au remboursement des dettes de la commune: charges d'intérêts et tranches annuelles des capitaux à rembourser des emprunts contractés par la commune.

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 10.478.375,81 €**, en diminution de 164.456,44 € par rapport au budget initial 2023.





Variation des dépenses ordinaires :

|                | 2023 ini     | 2024 ini     | Variation % |
|----------------|--------------|--------------|-------------|
| Personnel      | 4.397.781,09 | 4.635.562,72 | 5,41        |
| Fonctionnement | 2.442.253,61 | 2.432.197,26 | -0,41       |
| Transfert      | 2.417.105,19 | 2.659.285,92 | 10,02       |
| Dette          | 703.505,11   | 676.185,49   | -3,88       |
| Provision      | 682.187,25   | 75.144,42    | -88,98      |

La majoration des **dépenses de personnel et des pensions des mandataires** est de 237.781,63 €. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'intégration, en année pleine, des indexations opérées en 2023 et de 2 indexations supplémentaires prévues par le Bureau fédéral du Plan en mai et décembre 2024. Un nouvel engagement est prévu dans le cadre de ce budget 2024 en vue d'assurer la gestion du Plan Habitat Permanent. Une subvention a été sollicitée afin de couvrir le coût de cet engagement à mi-temps pour une durée d'un an. Les dépenses de personnel intègrent également désormais les coûts liés à l'octroi des chèques-repas, ceux-ci étant repris au sein d'une provision dans le cadre du budget initial 2023.

En matière de **dépenses de fonctionnement**, une diminution de 10.056,35 € est observée. Les prévisions en matière de frais énergétique sont revues à la baisse par rapport aux crédits du budget initial, suivant les instructions de l'IPFBW : -30% pour le gaz, -25% pour l'électricité et -20% pour l'éclairage public. Ce dernier poste atteint désormais 216.000 €. Certains crédits nouveaux sont inscrits dans ce projet de budget : 20.000 € pour le contrôle et l'entretien des hydrants, 20.000 € pour la location de locaux dans le cadre des travaux prévus à l'école de Walhain, 7.500 € pour les fournitures dans le cadre de



l'organisation des prochaines élections et 5.200 € pour la gestion des archives communales.

Les **dépenses de transfert** augmentent de 242.180,73 € par rapport à l'initial 2023. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact des décisions du Fédéral concernant le personnel des Zones de Police : revalorisations barémiques et octroi de chèques-repas, notamment. Ces décisions n'étant pas accompagnées de moyens supplémentaires octroyés par le Fédéral, la nécessaire compensation de ces nouvelles dépenses incombe aux communes. Par ailleurs, la dotation au CPAS est indexée suivant les prévisions du Bureau Fédéral du Plan. La dotation à la Zone de Secours connaît une légère majoration, limitée grâce à la prise en charge majorée du financement de la zone par le Province. En synthèse, les principales évolutions sont les suivantes :

- Dotation au CPAS : +49.235,29 € ;
- Dotation à la zone de Secours : +2.884,82 € ;
- Dotation à la zone de Police : +137.365,25 € ;
- Subsidés aux fabriques d'église : -10.802,26 €.

Les moyens relatifs à la prise en charge des chèques-repas du personnel du CPAS sont désormais repris dans les dépenses de transferts, ceux-ci étaient repris dans une provision dans le cadre de l'initial 2023.

Pour rappel, comme lors des exercices précédents, les moyens destinés au soutien aux associations qui s'élèvent globalement à 11.000 € feront l'objet d'une répartition dans le cadre de la première modification budgétaire.

Les **dépenses de la dette** diminuent de 27.319,62 €, suivant les prévisions actualisées de la banque. Le niveau des charges de la dette reste particulièrement bas par rapport au passé en raison des différentes opérations de gestion active de la dette réalisées depuis 2019. En 2018, les dépenses visant le remboursement de la dette atteignaient près d'1,250 millions €, soit 16,41 % du total des dépenses ordinaires contre moins de 700.000 € en 2024, soit 6,45% du total des dépenses ordinaires.

Enfin, une **provision** d'un montant de 75.144,42 € est constituée en vue de faire face au risque général de perte de recettes à moyen terme. Au total, les provisions constituées devraient atteindre, fin 2024, 799.676,90 €.

## b) Les recettes ordinaires :

Les **recettes ordinaires** sont de 3 types :

- les recettes de prestations comprennent les revenus générés par les prestations des services communaux, les locations de salles, les activités scolaires refacturées aux parents, ...
- les recettes de transferts sont essentiellement constituées de l'ensemble des taxes et redevances en provenance des ménages ainsi que des subsides provenant des pouvoirs supérieurs à titre d'aide à l'action de la commune (le Fonds des communes pour l'essentiel) ou à certaines activités de celle-ci (par exemple, le personnel de l'enseignement subventionné);
- les recettes de dette sont constituées, entre autres, d'intérêts perçus sur les capitaux placés.



Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre **s'élève à 10.793.347,77 €.**

De manière synthétique, l'évolution des principales recettes de la commune est la suivante :

|                    | 2023 ini     | 2024 ini     | Variation % |
|--------------------|--------------|--------------|-------------|
| Additionnels IPP   | 4.775.310,76 | 4.435.098,79 | -7,12       |
| Additionnels PRI   | 2.199.275,76 | 2.308.442,55 | 4,96        |
| Fonds des communes | 1.348.336,65 | 1.374.141,09 | 1,91        |

La diminution observée au niveau des additionnels à l'IPP est due au fait que la prévision inscrite à l'initial 2023 intègre 14 mois de recettes, en lien avec l'application des nouveaux critères d'imputation de la comptabilité publique au niveau de l'Etat fédéral. Sans cet effet one-shot, on observerait une augmentation des recettes IPP de 341.975,28 €.

Au niveau des recettes du précompte immobilier, en lien avec l'objectif de réduction progressive du taux d'additionnels fixé dans le cadre de la déclaration de politique communale, une nouvelle diminution est opérée dans le cadre de l'exercice 2024, ramenant le taux en vigueur en 2018 de 2.500 centimes additionnels à 2.250 centimes additionnels, soit une réduction de 10% du taux communal. L'effort réalisé depuis 2018 pour permettre cette diminution correspond à une perte annuelle de recettes de 256.493,61 €.

Au niveau du Fonds de communes, la recette est adaptée sur la base des paramètres d'inflation retenus par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'élaboration de son budget 2024.

Par ailleurs, les recettes ordinaires intègrent le montant de la reprise de provision constituée en 2020 de 314.971,96 €. Comme précisé ci-dessus, ce montant est transféré à l'extraordinaire afin d'assurer le financement des projets d'investissement.





# 3

## ■ Budget extraordinaire 2024

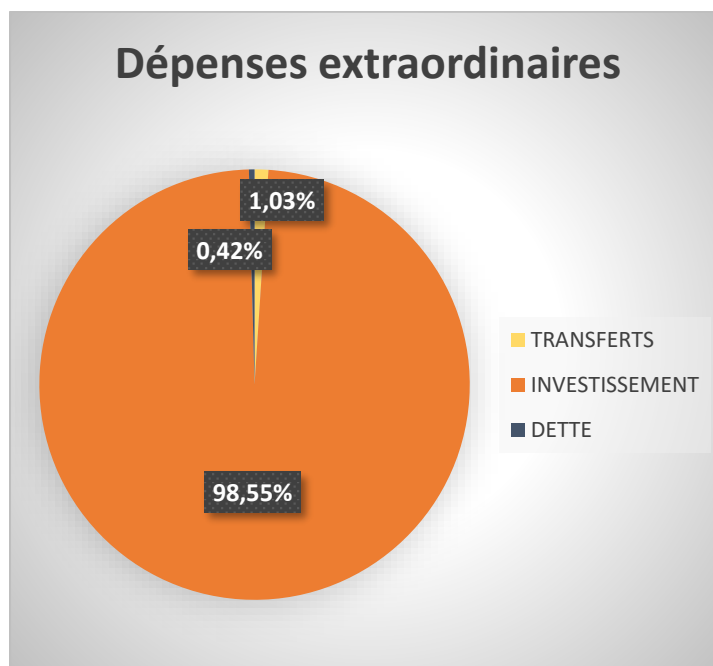
Le service extraordinaire se clôture par un résultat à **l'équilibre**, chaque projet inscrit en dépenses étant strictement compensé par une recette équivalente.

|  |                |
|--|----------------|
| Recettes extraordinaires exercice propre           | 5.302.310,34 € |
| Dépenses extraordinaires exercice propre           | 6.086.687,52 € |
| Exercice propre ( <u>avant</u> prélèvements)       | -784.377,18 €  |
| Prélèvements                                       | 784.377,18 €   |
| <b>Exercice propre (<u>après</u> prélèvements)</b> | <b>0,00 €</b>  |
| Recettes globalisées extraordinaires               | 6.086.687,52 € |
| Dépenses globalisées extraordinaires               | 6.086.687,52 € |
| <b>BONI général</b>                                | <b>0,00 €</b>  |

### a) Les dépenses extraordinaires :

Les **dépenses extraordinaires** se répartissent, quant à elles, en 3 catégories :

- les dépenses d'investissement : investissements réalisés pour la commune (réfection des voiries, acquisition de matériel, véhicules, etc.) ;
- les dépenses de transferts qui servent, par exemple, à aider nos fabriques d'église dans leurs travaux divers;
- les dépenses de dettes qui s'assimilent, par exemple, à des libérations de participations d'égouttage (InBW).



Les projets suivants sont repris au budget extraordinaire de l'exercice 2024 :

| Projets   | Montant               |
|---|-----------------------|
| Renovation de la salle du Fenil   | 985.000,00 €          |
| Travaux d'extension de la crèche du Petit Favia   | 890.000,00 €          |
| Valorisation touristique du Vieux Château - Phase 2   | 742.701,17 €          |
| Aménagement de la Place St Vincent (Cœur de Village)  | 730.000,00 €          |
| Réalisation de ZIT/ZEC/Bassins d'orage  | 300.000,00 €          |
| Honoraires projets de ZIT/ZEC/Bassins d'orage   | 225.000,00 €          |
| Réfection de voiries diverses 2024  | 200.000,00 €          |
| Réparation égouts Rue Malpa/Rue de la Commune   | 175.000,00 €          |
| Acquisition de terrains/droits réels dans le cadre du Plan inondations                      | 150.000,00 €          |
| Abattage, élagage et plantation   | 120.000,00 €          |
| Trottoirs/Mobilité/Sécurité   | 100.000,00 €          |
| Projet Wallonie Cyclable  | 100.000,00 €          |
| Etudes & travaux - Performance énergétique des bâtiments communaux                          | 100.000,00 €          |
| Entretien/réparation d'ouvrages d'art et curage   | 100.000,00 €          |
| Travaux nouveau site technique du Service Travaux   | 80.000,00 €           |
| Tractopelle   | 70.000,00 €           |
| Equipement hangar communal (matériel divers)  | 65.000,00 €           |
| Investissements eco responsable (PV écoles WSP/TSL)   | 60.000,00 €           |
| Remplacement LED éclairage public 2024  | 60.000,00 €           |
| Acquisition de caveaux-cavernes-caveaux avec et sans fonds, columbariums                    | 60.000,00 €           |
| Appel à projet « Smart Région »   | 54.511,46 €           |
| Acquisition de matériel informatique/logiciels  | 50.000,00 €           |
| Etudes et essais assainissement collectif   | 50.000,00 €           |
| Aménagements de voiries « Ruissellements et inondations »                                   | 50.000,00 €           |
| Maintenance extraordinaire du charroi du service des travaux                                | 40.000,00 €           |
| Plan Habitat Permanent - Prise en charge destruction de caravanes au camping                | 40.000,00 €           |
| Honoraires rénovation maison communale  | 36.300,00 €           |
| Achats de véhicules Service travaux   | 35.000,00 €           |
| Subside F.E. Notre Dame   | 35.000,00 €           |
| Honoraires - Extension crèche Petit Favia   | 32.000,00 €           |
| Aménagement Bia Bouquet (déménagement Favia pendant travaux)                                | 30.000,00 €           |
| Etudes & travaux d'aménagement cimetière de Walhain-centre                                  | 30.000,00 €           |
| Assistance technique ponctuelle - honoraires travaux (bail d'entretien, dalles, ...)        | 25.000,00 €           |
| Entretien des infrastructures sportives   | 25.000,00 €           |
| Honoraires - Rénovation du Fenil  | 22.000,00 €           |
| Honoraires - Rénovation école Walhain   | 21.000,00 €           |
| Budget participatif   | 20.000,00 €           |
| Primes dispositifs lutte coulées de boues et inondations                                    | 20.000,00 €           |
| Végétalisation du cimetière de Nil  | 16.000,00 €           |
| Entretien et aménagement des infrastructures scolaires                                      | 15.000,00 €           |
| INBW - libération participations travaux d'égouttage de la rue Cruchenère                   | 10.553,21 €           |
| Aménagements divers salles communales   | 10.000,00 €           |
| Acquisition d'infrastructures de gestion de la propreté publique - Garder propre les abords | 10.000,00 €           |
| Acquisition d'infrastructures de gestion de la propreté publique - Poubelles publiques de   | 10.000,00 €           |
| Plantation de haies/arbres dans le cadre du Plan inondations                                | 10.000,00 €           |
| Elections 2024  | 9.000,00 €            |
| Acquisition de mobilier/équipement maison communale   | 8.000,00 €            |
| GigWal (application Cimetières en lieu et place de CIM-Map)                                 | 8.000,00 €            |
| Equipement service entretien  | 7.500,00 €            |
| Restauration des chapelles et potales   | 7.500,00 €            |
| Subside F.E. Saints-Joseph & Martin   | 6.000,00 €            |
| Containers à puce   | 5.000,00 €            |
| Marquage zone 30 abords écoles  | 5.000,00 €            |
| INBW - libération participations station de pompage sous la rue des Hayettes PIC 2019-      | 4.779,26 €            |
| Acquisition de mobilier écoles  | 4.000,00 €            |
| INBW - libération participations travaux d'égouttage de la rue de la Sucrierie              | 3.949,32 €            |
| INBW - libération particip. égouttage prioritaire Trichon Abbessse PT2010-2012              | 2.103,52 €            |
| INBW - libération participations égout prioritaire Grand Rue                                | 2.054,91 €            |
| INBW - libération particip. égouttage rue de la Sucrierie                                   | 1.934,67 €            |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6.086.687,52 €</b> |





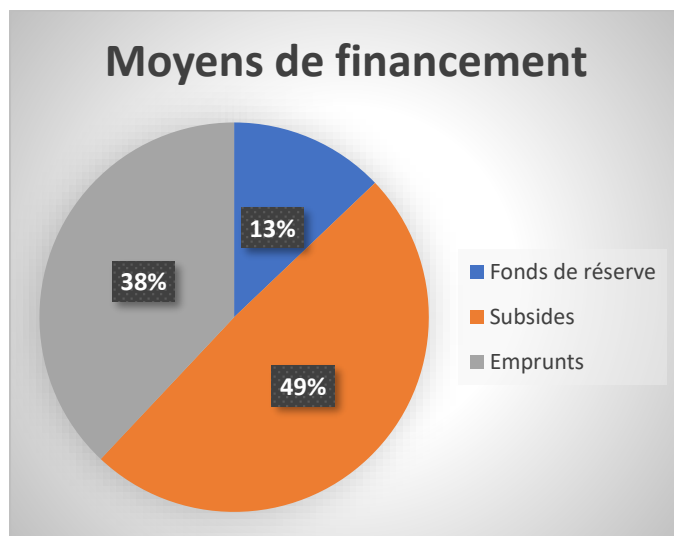
## b) Les recettes extraordinaires :

Les **recettes extraordinaires** proviennent de 3 sources bien distinctes :

- les recettes de dette qui sont constituées des sommes empruntées par la commune auprès des organismes financiers pour assurer ses dépenses;
- les recettes de transfert composées des subventions émanant de pouvoirs supérieurs ;
- les recettes d'investissement constituées des fonds propres de la commune ou d'une partie du service ordinaire qui aurait été spécialement affectée à l'usage du service extraordinaire.

Les investissements inscrits au budget 2024 seront financés de la manière suivante :

- Fonds de réserve : 784.377,18 €
- Subsidés : 2.990.069,28 €
- Emprunts : 2.312.241,06 €



# 4

## ■ Etat des fonds de réserves et des provisions

L'évolution des fonds de réserves et des provisions tenant compte des mouvements intégrés dans le projet de budget 2024 est la suivante :

| Intitulé                        | Disponible fin 2022 | Disponible présumé fin 2023 | Dotation prévue au budget 2024   |                                       | Utilisation prévue au budget 2024 | Solde présumé fin 2024 |
|---------------------------------|---------------------|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
|                                 |                     |                             | Prélèvement du service ordinaire | Prélèvement du service extraordinaire |                                   |                        |
| Fonds de réserve ordinaire      | 876.318,85          | 876.318,85                  | 0,00                             | 0,00                                  | 0,00                              | 876.318,85             |
| Fonds de réserve extraordinaire | 2.042.573,61        | 1.050.998,68                | 550.000,00                       | 0,00                                  | 784.377,18                        | 816.621,50             |
| Provisions                      | 685.259,13          | 1.039.504,44                | 75.144,42                        | 0,00                                  | 314.971,96                        | 799.676,90             |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>3.604.151,59</b> | <b>2.966.821,97</b>         | <b>625.144,42</b>                | <b>0,00</b>                           | <b>1.099.349,14</b>               | <b>2.492.617,25</b>    |

En tenant compte des différentes alimentations et utilisations prévues au budget 2023 et au projet de budget 2024, **les moyens mis en réserve et en provisions sont estimés, fin 2024, à 2.492.617,25 €.**

\*\*\*\*\*

